

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2019**

Présents : Mrs Alain NOUZIERES, Hervé JAMMES, Patrick TOPPIN, Alain CORTEMBOS, Jean-Louis LESTRADE, Bernard MAGNAC et Mmes Brigitte DELPRAT, Isabelle LOUDES et Fabienne BOYAVAL

Absents excusés : Cécile DUBRUILLE

Absent représenté :

Secrétaire de séance : Bernard MAGNAC

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : révision de la participation des propriétaires aux frais relatifs aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif,

Le conseil municipal accepte.

ADOPTION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT

Suite à la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 5 septembre 2019, Patrick TOPPIN présente le rapport qui a été rendu.
Le conseil municipal adopte le rapport de la CLECT.

REVISION DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 novembre 2017 les tarifs eau et assainissement ont été fixé comme suit :

EAU :	Prix du m3 :	1.30 €
	Abonnement annuel	75.00 €
ASSAINISSEMENT :	Prix du m3 :	1.30 €
	Abonnement annuel	78.00 €

Le budget de l'eau étant équilibré, le conseil municipal décide ne pas modifier les tarifs.

Le budget de l'assainissement étant très fragile, le conseil municipal décide d'augmenter le prix de l'abonnement afin de pas avoir un budget déficitaire.

Monsieur le Maire rappelle que les budgets commune, eau et assainissement sont totalement indépendants, ils n'ont aucun lien entre eux et il n'est pas possible de transférer des sommes d'un budget à un autre.

Le conseil municipal fixe le tarif de l'abonnement assainissement à 95.00 euros annuel à compter du 1^{er} janvier 2020, le prix du mètre cube est inchangé.

PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES AUX FRAIS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des devis reçus des entreprises pour des travaux de raccordement au réseau d'assainissement suite à des demandes de permis de construire.

Il rappelle que par délibération du 12 juillet 2011, la participation des propriétaires aux frais relatifs à la partie publique des travaux de raccordement au réseau d'assainissement avait été fixée à 1000 euros (somme forfaitaire), exigible dès que le branchement est effectué.

Le coût des travaux ayant augmenté, le dernier devis reçu pour travaux de raccordement étant de 1590.72 euros, le conseil municipal décide de fixer, à compter de ce jour, la participation forfaitaire des propriétaires aux frais relatifs aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1200 euros.

HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et d'électricité, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, il propose d'éteindre l'éclairage public pendant la nuit,

Après discussion, le conseil municipal décide de couper l'éclairage public aux horaires suivants :

Du 1^{er} novembre au 30 mars, de 23 heures à 7 heures

Du 1^{er} avril au 30 octobre à 0 heure 30

Concernant l'éclairage public, Patrick TOPPIN a pris des renseignements sur la possibilité d'avoir une gestion par ordinateur centralisé (horloge astronomique), qui permettrait aussi de contrôler le degré d'allumage, la progressivité et une gestion par points lumineux.

Patrick TOPPIN continue à étudier cette possibilité.

POINTS DIVERS

☞ Alain NOUZIERES fait part d'un courrier adressé par Mme BLANES et Mr GAILLOT demandant pour la saison estivale 2020, comme les deux années précédentes, l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'installer leur triporteur pour la vente de glaces,

Depuis cette année, plusieurs commerçants d'AUTOIRE vendent des glaces, le conseil municipal souhaite donner la priorité aux commerçants locaux.

☞ Un couple de région parisienne prospecte pour acheter une maison afin d'ouvrir un salon de thé, ils sont intéressés par la maison située à l'angle du parking résidents dans le bourg d'AUTOIRE, avant de s'engager pour l'achat ils souhaitent savoir si une autorisation d'occupation de domaine public sur la partie parking peut leur être octroyer. Au vu du nombre de voitures des résidents d'AUTOIRE il n'est pas possible d'enlever des places de parking.

☛ Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des compliments de Monsieur SICARD, architecte des Bâtiments de France, adressés à la commune pour les travaux Cœur de Village, il est très enthousiaste des travaux.

Lors de sa visite dans le village le 19 novembre après-midi, Monsieur SICARD a rappelé que les propriétaires étaient tenus de se conformer aux prescriptions qui leur été données lors de la demande des travaux, et dans le cas contraire, ils devaient se mettre en conformité.

☛ Une maison va se construire à Al Ségui, ancien terrain de Mr FRESCALINE, les poubelles étant dans l'angle du terrain, Monsieur le Maire à commander la plantation de végétaux afin de cacher, côté terrain, les containers.

☛ Alain CORTEMBOS fait part du contact qu'il a eu avec la société PREDICT afin de mettre en place un système d'alerte (aux élus) en cas de catastrophe naturelle, ce service est gratuit et inclus dans les assurances de la commune.

Vu le Maire, Alain NOUZIERES